

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27  
Présents 22  
Votants 27  
Quorum 14

## L'an deux mille vingt trois

Le : 25 mai

Le Conseil Municipal de **la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Christine FELIX, Sébastien OLIVIER, Cyril RONZE, Françoise BUSALLI, Angelo MANIERI, Marine TOINON, André GACHET, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Gérard DI FRUSCIA, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Gérard DI FRUSCIA à Jean-Paul FERRE, Guylaine FAYOLLE à Nathalie FERNANDEZ, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Yvette VERNIERE.

Délibération n°2023\_05\_08

**OBJET : CHANTIERS EDUCATIFS : CONVENTION TRIPARTITE DEPARTEMENT DE LA LOIRE, COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY ET L'ASSOCIATION MAIN D'ŒUVRE A DISPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

L'opération «chantiers éducatifs» concerne les jeunes entre 16 et 25 ans, porteurs d'un projet et/ou en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle, scolarisés ou non et connus par les partenaires associés au recrutement (Mission Locale, Prévention Spécialisée, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Centres Sociaux, ...).

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- permettre aux jeunes d'intégrer un parcours pré professionnel, de se confronter au monde du travail et de faire l'apprentissage de ses règles,
- apprendre à travailler en équipe,

- donner aux référents éducatifs et aux partenaires de l'insertion un outil d'insertion supplémentaire, parfois même de leur permettre de renouer des contacts avec les jeunes et de redémarrer une relation plus pérenne.

Pour l'été 2023, dix jeunes de 16 à 25 ans sont concernés pour la réalisation des chantiers suivants :

- l'aide dans différents services municipaux, espaces verts et voirie en particulier,
- la remise en état d'équipements municipaux dégradés ou vieillissants,
- l'aide à différentes manifestations communales demandant une importante quantité de main d'œuvre.

Le coût total de cette opération s'élève à la somme de 7 220 € pour 380 heures de travail dont 50 % seront pris en charge par le Conseil Départemental de la Loire. Chaque jeune effectuera 38 heures, ces dernières seront réparties sur deux semaines. Les chantiers éducatifs se dérouleront du 10 juillet au 11 août 2023.

**Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve les modalités de la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de la Loire et l'association Main d'Oeuvre à Disposition pour les chantiers éducatifs 2023, convention annexée à la présente délibération.**
- **autorise Madame le maire ou son représentant à signer ladite convention et engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**
- **dit que les crédits ont été inscrits au budget de l'année 2023 de la commune.**

Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 1<sup>ER</sup> juin 2023  
Pour le le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Christian SOULIER



La Secrétaire de séance,  
Yvette VERNIERE



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :